

	Nombre des écoles.	Élèves dans l'âge obligatoire.		Élèves au-dessus de l'âge obligatoire.		Élèves au-dessous de l'âge obligatoire.	
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Écoles primaires supérieures . . .	13	10	15	240	229	»	»
Écoles primaires proprement dites .	727	14239	13576	915	561	847	816
Écoles gardiennes	18	»	»	»	»	507	477
Totaux	758	14249	13591	1155	790	1354	1293
		27840		1945		2647	

Personnel enseignant.

	Nombre des écoles.	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES		TOTAUX.
			laïques.	religieuses.	
Écoles primaires supérieures . . .	13	10	»	13	23
Écoles primaires proprement dites .	727	405	187	137	729
Écoles gardiennes	18	»	10	8	18
Totaux	758	415	197	158	770
			355		

Dépenses. — Les dépenses pour traitements communaux, suppléments de traitement, primes de brevet et indemnités de logement des membres du personnel enseignant des écoles primaires publiques se sont élevées à la somme de fr. 771007,70, dont voici la répartition :